



Syndicat Départemental
des Déchets de la Dordogne

SMD3

SMD3

La Rampinsolle

24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES

☎ : 05.53.45.58.90

Fax : 05.53.45.54.99

Courriel : contact@smd3.fr

Site internet : www.smd3.fr



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU
ARRETES REGLEMENTAIRES**

N° 18 – 3^{ème} trimestre 2015

.....
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

Comité syndical du 27 août 2015

N°01-15F : Adoption du procès-verbal du comité du 30/06/2015

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-15 F : Adhésion du SMD3 au régime forestier (ONF) pour la gestion de sa propriété forestière située sur les communes de Saint Laurent des Hommes et de Saint Barthélémy de Bellegarde

Le SMD3, dans le cadre de la gestion de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes, a acquis au cours des années des parcelles autour du site afin de garantir son isolement. La propriété du SMD3 s'étend sur 215.564 Ha, répartis sur les communes de Saint Laurent des Hommes et Saint Barthélémy de Bellegarde.

Cette délibération approuve la soumission au régime forestier de la surface de 128.7149 Ha sur les 215.564 Ha susvisés, répartis sur les communes de Saint Laurent des Hommes et Saint Barthélémy de Bellegarde.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-15F : Engagement du SMD3 dans l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

Le 16 juin 2015, la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Environnement engageait le second appel à projets « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet ». Cette délibération autorise le SMD3 accompagné de ses adhérents, à déposer sa candidature à ce nouvel appel à projets avec pour objectifs une réduction de la production, une redéfinition de la notion du déchet en ressource et un accompagnement au changement de comportement.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-15F : Renouvellement de la convention SMD3/ARTEEC – Mise en pain des PSE

Depuis octobre 2012 le SMD3 a passé une convention avec l'association chantier d'insertion ARTEEC pour mettre sous forme de pain, par l'intermédiaire d'une extrudeuse, le PSE issus des déchèteries.

Cette délibération autorise le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} octobre 2015 qui fixe les obligations réciproques des parties en modifiant la partie financière. En effet, le SMD3 laisse les recettes de la vente du PSE à l'ARTEEC.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-15F : Autorisation de programme pour la rénovation du centre de tri de la Rampinsolle

Cette délibération approuve l'ouverture de l'autorisation de programme N°12-06 pour un montant global de 3,2 millions d'euros H.T afin de prévoir le financement nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation du centre de tri de la Rampinsolle.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-15F : Tarification Unique – Ajout d'un tarif

La tarification unique 2015 a été adoptée par les élus lors du comité du 23/12/2014 (délibération n°03-14I). Depuis le 1^{er} juillet 2015, la Communauté de Communes Portes Sud du Périgord a confié sa collecte au SMD3. C'est dans ce contexte qu'une ligne tarifaire doit être créée afin d'intégrer cette nouvelle tarification. Cette délibération approuve la création d'une tarification de 22 755 € par mois pour la gestion de la collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables de la Communauté de Communes Porte Sud du Périgord.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Délibération ajoutée en séance :

N°07-15F : Opération stratégique - demande de subvention

Le SMD3 souhaite lancer un marché d'étude et de conseil qui vise à permettre aux élus du syndicat, sur la base d'une évaluation de scénarii d'orientations stratégiques, de définir la politique du SMD3 sur les 10 prochaines années et en évaluant les besoins nécessaires à leur mise en œuvre ainsi que les conséquences pour le syndicat, ses partenaires et le tissu économique périgourdin dans son ensemble. Cette étude porte sur la totalité du service public des déchets, y compris la collecte. Le montant prévisionnel de cette opération est de 250 000 euros HT.

Cette délibération autorise le Président à demander les demandes de subventions auprès des co-financeurs potentiels.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)

- **Marché T-15-03-PA de location d'un véhicule de tourisme**
Le marché a été attribué à la Société NATIXIS pour un montant de 22 644 € TTC.

Comité syndical du 28 septembre 2015

N°01-15G : Adoption du procès-verbal du comité du 27/08/2015

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-15G : Création d'un poste d'agent de maîtrise et fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (catégorie C)

Cette délibération autorise la création d'un poste d'agent de maîtrise et la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe pour le poste d'agent d'exploitation au centre de transfert de Saint Front sur Nizonne, suite à une promotion interne, à compter du 01/10/2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-15G : Création de deux postes d'adjoint technique de 2^e classe (catégorie C)

Cette délibération autorise la création de deux postes d'adjoint technique de 2^e classe pour les postes de chauffeur et d'agent d'exploitation des équipements de broyage de la filière bois, à compter du 01/01/2016.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-15G : Adhésion à l'ATD – Signature de convention

Cette délibération autorise la signature d'une convention ATD/SMD3 afin de bénéficier des compétences et outils en matière de cartographie numérique proposés par l'ATD.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-15G : Délégation de signature du Comité au Président :

Les membres du comité syndical délèguent au Président la possibilité de soumissionner à des marchés de gestion des déchets sur des collectivités limitrophes du SMD3, pour le compte du SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-15G : Vote de la décision modificative N°2 - Budget 2015

Cette délibération autorise la modification des crédits budgétaires initialement votés. Les principales modifications portent sur les dépenses d'investissement, crédits reportés sur le budget 2016 compte tenu des calendriers de réalisations de certains ouvrages.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-15G : Autorisation de programme pour la réalisation d'études géotechniques pour la création de casiers en 2016 sur l'ISD-ND de Saint Laurent des Hommes et la réalisation d'un atelier de réparation

Cette délibération autorise l'ouverture d'une AP / CP relative à la réalisation d'études géotechniques pour la création de casiers sur l'ISD-ND de Saint Laurent des Hommes et la création d'un atelier d'entretien et de réparation des véhicules et engins du SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-15G : Tarification unique 2015 – Précisions sur les modalités de facturation pour la gestion et l'exploitation des déchèteries du Bergeracois

Cette délibération autorise la modification de la méthode de calcul de la facturation, pour la gestion et l'exploitation des déchèteries du Bergeracois, sans modification du coût à l'habitant. Il est proposé une facturation de 21 € H.T par habitant et au prorata des tonnages des déchets résiduels.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-15G : Modification de la durée d'amortissement des casiers de l'ISDND

Cette délibération autorise la modification de la durée d'amortissement des casiers de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes permettant ainsi de faire correspondre la durée d'amortissement à la durée d'exploitation des casiers.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-15G : Marché de Transport des déchets résiduels du département de la Dordogne : attribution

Lot 1 : déchets résiduels issus du quai de transfert de Cussac

Lot 2 : déchets résiduels issus du quai de transfert de St Front sur Nizonne

Lot 3 : déchets résiduels issus du quai de transfert de Vanxains

Cette délibération attribue le marché selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : déclaré infructueux et mise en œuvre d'une procédure négociée selon la procédure dérogatoire
- Lot 2 : déchets résiduels issus du quai de transfert de Saint Front sur Nizonne :

Offre du SMCTOM de Nontron pour un montant prévisionnel de 111 388 €HT (sur la base de l'itinéraire principal).

- Lot 3 : déchets résiduels issus du quai de transfert de Vanxains :

Offre du SMCTOM de Ribérac pour un montant prévisionnel de 99 750 €HT (sur la base de l'itinéraire principal).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)

- **Marché IS-15-10-PA marché de travaux à bons de commande ISD-ND de Saint Laurent des Hommes :**
Attributaire : Estandier (30 000 € max/an) ; Le marché est conclu pour une durée de un an reconductible deux fois un an.
- **Marché n°IS-15-11-PA (marché complémentaire au marché IS-12-06-PA) d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation du traitement des lixiviats et sous-produits de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes**
Attributaire : Pure Environnement : 8 550 € H.T pour 15 réunions de chantier supplémentaires et coût horaire de 90 € H.T pour la rédaction de notes ou rapports spécifiques.

Arrêts réglementaires

N° arrêté	Date	Objet
2015-110	16/07/2015	Délégation de signature au directeur général
2015-111	16/07/2015	Subdélégation de signature responsable exploitation

